

Projet Grand Centre Ville

Dans la continuité de la politique municipale de rénovation du centre ville, le Conseil Municipal a approuvé, par délibération du 9 février 2009, "L'engagement municipal renforcé pour le centre ville".

Dans le même temps, la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole a délibéré le 19 février 2009 son engagement communautaire pour la requalification du centre ville de Marseille, et sa volonté de participer aux choix opérationnels.

L'opération Grand Centre Ville poursuit et intensifie l'action de la Ville en faveur de la requalification du patrimoine bâti ancien du centre ville. Cette opération est programmée sur 15 ans et sur un périmètre qui comprend 35 pôles urbains. Elle est confiée à un seul opérateur, la SOLEAM, société publique locale d'aménagement qui est assimilée à un opérateur interne des collectivités actionnaires et qui agit dans leur champ de compétence.

L'opération Grand Centre Ville accélère la transformation de ces quartiers en les plaçant au cœur du processus d'aménagement et de développement durable mis en œuvre sur l'ensemble du territoire marseillais. Elle s'appuie sur un investissement en matière d'habitat, d'urbanisme commercial, d'équipements et d'espaces publics, de tourisme et de vie étudiante.

Parmi les 35 pôles urbains d'intervention, 3 font parties des sites bénéficiant de conventions de l'ANRU et pilotés par Marseille Rénovation Urbaine. Il s'agit du pôle Auphan Charpentier (PRU Saint Mauront) et des pôles Velten/Korsec/Belsunce et Abadie (PRU ZUS Centre Nord).

La politique de l'habitat

1. L'engagement municipal pour le logement (juillet 2006 renforcé en décembre 2008) qui vise à diversifier l'offre de logements pour répondre au besoin croissant, à requalifier le parc existant, à assurer l'accès au logement et à favoriser la mobilité résidentielle. L'enjeu est de produire 1 500 logements sociaux par an, y compris en accession aidée,
2. Le programme de renouvellement urbain (2010-2013) de la ZUS Centre Nord contractualisé avec l'ANRU le 28 juin 2010 et piloté par Marseille Rénovation Urbaine,
3. La lutte contre l'habitat indigne, qui s'accompagne d'un dispositif opérationnel d'Eradication de l'Habitat Indigne (EHI) (2008-2014) visant à traiter 500 immeubles (dont 150 après maîtrise foncière) dont une grande partie est située en centre ville. Ce dispositif comprend:
 - **deux équipes d'Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé (OAH)** pour diagnostiquer les immeubles repérés et proposer des plans de redressement (accompagner le plus loin possible les propriétaires / copropriétaires dans une démarche de réhabilitation privée complète et pérenne du patrimoine dégradé),
 - **deux Concessions Éradication de l'Habitat Indigne (Marseille-Habitat et Urbanis-Aménagement)** pour mener à bien la maîtrise foncière amiable ou contrainte lorsque l'état du bâti ou la lourdeur des problèmes à résoudre impose l'intervention des pouvoirs publics.

Pour exemple dans le cadre du PRU St Mauront et de l'Éradication de l'Habitat Indigne, l'immeuble Solaris a été livré en novembre 2011 par Urbanis Aménagement.


L'enjeu est de traiter 500 immeubles en 5 ans dont 150 après maîtrise foncière par l'un des concessionnaires.

L'opération Grand Centre Ville s'articule aussi avec :

le **projet de semi-piétonisation du Vieux Port** dont les travaux sont en cours

les dispositifs de la **politique de la ville** : la convention de **Gestion Urbaine de Proximité (GUP)** mise en place dans le cadre du projet ANRU du PRU de la ZUS Centre Nord et le **Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)**.

Voir aussi

http://www.marseille.fr/sitevdm/document?id=13405&id_attribute=48 

Mission renouvellement urbain

DGA-DUST, Direction Opérationnelle de l'Habitat

METROPOLE AMP

BP 48014 - 13567 Marseille Cedex 02

Tél. : 04.91.09.52.00

mru@ampmetropole.fr

<http://www.marseille-renovation-urbaine.fr/urbanisme-amenagement/projet-grand-centre-ville-215.html>